

L'an **DEUX MILLE DIX, le quinze novembre, à 20 h 30**, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 novembre 2010.

PRESENTS : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSES : . B.COTTAVE et J-C. RECEVEUR

ABSENT : F. DIEDERICHS

POUVOIRS : B.COTTAVE à S. BRUN et J-C. RECEVEUR à Y. GUERPILLON

Secrétaire de séance : Y. GUERPILLON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Marchés de maîtrise d'œuvre
 - a/ Aménagement de la route de Perquelin
 - b/ Centre Technique Communal
- Budget Forêt : DM 2
- Demande de la SARL «*Les téléskis de la Prairie*» de dégrèvement du droit de survol
- Cantine : création d'un poste occasionnel pour la surveillance
- Forfait Ski Saison pour les adolescents
- Réflexion Global sur l'Offre Neige

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire/

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 04 OCTOBRE 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 28 octobre 2010

Étaient présents : S. Baffert, J-C. Cartannaz, Y. Guerpillon, M. Virard et Y. Mercier.

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastré et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
14/10	Maître Xavier LAPERROUSAZ	CUa N°29	Mouquetière Bât Pré Sud AE 377	UBa	Bv	Vente appartement Pré Sud RUAL/BAFFERT	Avis favorable
22/10	TCHUMI Catherine	PC N°15	La Coche AD 200-201	NAc	Bg1v	Agrandissement d'une maison	Avis favorable sur le projet architectural -tracer la canalisation enterrée - Reporter le PPR sur le plan
23/10	PITOT Nicole	CUB N°28	Gérentière AM 419-401	NC	Bv	Projet construction maison d'habitation	Avis favorable
26/10	DEGUETTE Brigitte	DP N°35	Gontière AL 259	NAc		Pose de 4 vélux sur façades Sud et Nord Agrandissement de 2 ouvertures existantes façades Est Dépôt de pièces complémentaires	Avis favorable sur la création des ouvertures Mais création de S.H.O.N. d'où demande de dépôt de PC-

28/10	LARDIC Lionel	CUb N°30	Gerbetière AK 97	NB	Bglv	Demande pour construction d'une maison d'habitation	Avis favorable
29/10	GALOFARO Monique	PC N°16	Les Guillets AO 26	NAc	Bv	Reconstruction d'une maison suite à sinistre	Dossier incomplet Manque descriptif du projet et renseignement sur le type d'assainissement individuel qui sera réalisé

3/ REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas revaloriser, pour l'année 2010-2011, les montants de la redevance de l'eau et de l'assainissement recouvrées par la SAUR au profit de la collectivité.

4/ ECOLE

a/ SKI SCOLAIRE

Six sorties de ski scolaire sont prévues à la station des Egaux. Comme à l'accoutumée, la municipalité prendra en charge les frais inhérents.

b/ CONVENTION D'UTILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE PAR L'ASSOCIATION

«SKI NORDIQUE CHARTROUSSIN»

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie entre l'association «Ski Nordique Chartroussin», Monsieur le directeur de l'école de Saint Hugues et la Mairie pour l'utilisation de la cour de l'école par l'association «Ski Nordique Chartroussin» pour ses activités sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

5/ PERSONNEL COMMUNAL

a/ CREATION ET SUPPRESSION POSTES

Monsieur le Maire expose qu'au titre des avancements de grade, deux titulaires de poste d'Adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe peuvent être promus au poste d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe. Pour se faire il est nécessaire :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe à temps partiel (60 %) à compter du 1^{er} octobre 2010.
- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet et le poste d'Adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps partiel (60 %)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré : décide à l'unanimité de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} octobre 2010 et de supprimer les postes ci-dessus énoncés.

b/ DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE POUR L'ANNÉE 2010

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu, la saisine du Comité Technique Paritaire, le Maire propose à l'assemblée, de fixer le taux de 100 % pour le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour l'année 2010.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

c/ PARTICIPATION COMMUNALE AU FORFAIT DE SKI SAISON 2010/2011 POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de fixer à 35 euros la prise en charge du prix du forfait de ski saison 2010/2011, par employé communal et de laisser à la charge du personnel la somme de 15 euros.
- d'encaisser la participation des employés, soit 15.00 euros par personne pour la saison 2010/2011,
- de payer au S I V U la facture correspondant aux forfaits établis pour la saison à raison de 50 € par employé.

6/ S.I.V.U.

a/ GOUVERNANCE DU S.I.V.U.

Cédric Argoud présente sa démission de délégué titulaire au SIVU.

La liste des délégués titulaires et suppléants est modifiée comme suit :

Titulaires :

Stéphane Baffert

Yves Guerpillon

Jean-Claude Receveur

Christophe sestier

Suppléants :

Jean-Claude Cartannaz

Benoit Koch

Stéphane Brun

François Descure

Le Conseil Municipal émet le vœu que le bureau du SIVU soit élargi à 2 représentants supplémentaires par commune.

b/ FORFAIT PIETON POUR LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ALTITUDE SUR LE DOMAINE SKIABLE

Dans le cadre du service public dû aux établissements situés en altitude sur le domaine de ski alpin, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge, à hauteur de 50 € (cinquante euros) par personne et pour la saison hiver 2010/2011, le titre de transport piéton du personnel des établissements et autorise le Maire à payer les factures établies par le S I V U.

7/ S.I.V.O.M

a/ PLAN DE FINANCEMENT D'UN STADE DE BIATHLON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement établi par le SIVOM pour la création d'un stade de biathlon sur le site du Col de Porte.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le plan de financement de création d'un stade de biathlon sur le site du Col de Porte.

b/ DEFRIQUEMENT DES PARCELLES D 483 et D 480

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation, du SIVOM de Chamechaude, de défricher les parcelles cadastrées D 483 et D 490 dans le cadre de la création du stade de biathlon au Col de Porte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'engager les démarches nécessaires pour le défrichage des parcelles D 483 et D 490.

8/ VENTE DE BIENS COMMUNAUX

a/ COMPROMIS DE VENTE DES GARAGES COMMUNAUX POUR LE PROJET

D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE KOXX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation de l'entreprise KOXX sur le territoire de la commune et qu'il conviendrait de céder le bâtiment des garages communaux de la Diat, cadastré AH 8, AH 228 et 229 comprenant un appartement d'une surface habitable de 58 m² environ, et des locaux à usage de garage et d'atelier d'une surface utiles pondérée de 414 m² environ.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes dans le cadre de leur délégation, à signer le compromis de vente et l'acte authentique qui seront établis par Maître Maisonnier, Notaire aux Échelles (Savoie) au prix de 140 000,00 € (cent quarante mille) ainsi que tout acte se rapportant à cette vente.

b/ CESSION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Considérant la réflexion du Conseil Municipal sur le plan de développement communal,

Considérant les investissements en cours et à venir,

Considérant la non occupation des locaux de l'ancien centre de loisirs sans hébergement, de la salle des Gentianes, de l'ancienne salle des jeunes, de la crèche et du terrain adjacent et la nécessité de faire d'importants travaux pour les mettre aux normes en vigueur,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente les biens communaux suivants :

- L'ancien Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), au rez-de-chaussée du bâtiment «les Écureuils» comprenant une grande salle, une cuisine, un bloc sanitaires et un bureau pour une surface totale de 69 m² ainsi qu'un hall de 11 m² et une cave de 51 m² sur la parcelle cadastrée AE 538
- Le bâtiment des Gentianes de deux niveaux composé de deux salles «la salle des Gentianes» et «l'ancienne salle des jeunes» avec sanitaires et garage sur les parcelles cadastrées AE 539 et AE 540.
- L'ancienne crèche «Les Écureuils» composée d'un local au rez-de-chaussée et d'un appartement transformé à l'étage supérieur communiquant par un escalier sur la parcelle cadastrée AE 538
- La parcelle de terrain cadastrée AE 80

9/ BIBLIOTHEQUE

a/ CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE PENDANT LA SAISON D'HIVER 2010-2011.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'employée de la bibliothèque et des membres de l'association «Pic Livres» de modifier les horaires d'ouverture de la bibliothèque le samedi pendant la saison d'hiver 2010/2011, comme suit : ouverture de 17 h à 19 h au lieu de 10 h à 12 h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce changement d'horaires.

b/ CONVENTION «CHEQUIER JEUNE»

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat signée en 2009 entre le Conseil Général de l'Isère et la Mairie, pour le dispositif chèque jeune arrive à échéance et présente la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes de cette nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

10/ SUBVENTIONS

a/ DEMANDES SUBVENTIONS POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE STATION DE TRAIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création et de développement de la 1^{ère} station de Trail en France en lien avec l'entreprise Raidlight dont l'objectif de développer un concept innovant dédié au trail en s'appuyant sur la notoriété de l'entreprise et le potentiel du massif en vue de devenir une véritable destination d'entraînement et de pratique du trail.

Ce projet, déposé et protégé, a l'ambition, à termes, de pouvoir se reproduire sur d'autres territoires tout en valorisant son origine et à partir d'un cahier des charges assurant la cohérence du concept.

Le développement de la station de trail se construit donc autour d'un lieu d'accueil, de parcours et de programme d'entraînement, de test de produits Raidlight en phase et de la construction d'une identité visuelle et graphique.

Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Fonctionnement	Mise en place de la station de trail	11 100 €	Conseil Régional (taux moyen : 35 %)	57 750 €
	Scénarisation et muséographie du Training center	26 200 €	Autres financeurs (FEDER : 45 %)	74 250 €
	Prestation Web	4 200 €	Autres financeurs (FNADT : %)	
	Prestation d'animation de la station de trail et du Training center	90 000 €	Autres financeurs (CG 38 : %)	
Investissement	Équipement du Training center	33 500 €	Autofinancement (20%)	33 000 €
TOTAL		165 000 €	TOTAL	165 000€
<i>Investissement privé non valorisé</i>	<i>Coût de construction des murs de la partie accueil du public</i>	366 275 €	<i>Prise en charge par l'entreprise Raidlight et mis à disposition de la commune.</i>	366 275 €
TOTAL GLOBAL		531 275 €	TOTAL GLOBAL	531 275 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE :

- o le projet de création et de développement de la 1^{ère} station de Trail en France
- o le plan de financement prévisionnel

- AUTORISE le Maire à solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil Régional, de l'Etat et du Conseil Général de l'Isère

b/ DEMANDES SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN CENTRE OUTDOOR DEDIE AUX BMX ET VELOS DE TRIAL

Considérant l'installation de l'entreprise K-124 leader mondial du vélo de trial mais aussi de BMX, de trottinette et de monocycle,

Considérant la continuité et la cohérence de l'expérience menée avec Raidlight, des synergies entre les outils de R&D, de promotion et de commercialisation de K-124 et les projets touristiques du massif, Considérant que l'entreprise K-124 a besoin pour le développement de ses produits de plusieurs sites d'expérimentation. A cet effet, les pistes de descente de la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet et le futur anneau du stade de biathlon ont déjà été identifiés pour élaborer un nouvel engin de glisse estivale et poursuivre le développement des trottinettes. Pour les produits phares de la marque, VTT trial et BMX, il convient de créer deux équipements supplémentaires : un parcours de trial et une piste de BMX. La ligne droite de cette dernière sera couverte afin d'en assurer le fonctionnement lors des épisodes pluvieux ou neigeux,

Considérant la création en 2011 d'un club de BMX et de vélos trial sur la commune de ST Pierre de Chartreuse,

Considérant que ces deux équipements, en plus de prolonger le bureau R&D de l'entreprise, seront accessibles aux pratiquants, individuels ou regroupés, qui pourront venir y rouler avec les pilotes des teams K-124 ou avec des stars de la discipline invitées par la marque, Considérant que ces équipements seront tracés et réalisés de telle manière à permettre l'organisation d'événements de niveau international, Considérant que ce projet « touristique-industriel » permet aussi bien le développement économique de la commune, que la diversification de l'offre touristique et sa promotion. Il se décline en plusieurs phases et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Conception parcours vtt trial	4 000 €	Conseil Régional (taux moyen :%)	
Conception piste BMX	20 000 €	Autres financeurs (FEDER : 45 %)	270 000 €

Investissement	Réalisation parcours vtt trial	46 000€	Autres financeurs (FNADT : 25 %)	150 000 €
	Réalisation de la piste de BMX	530 000 €	Autres financeurs (CG 38: 10 %)	60 000 €
			Autofinancement (20%)	120 000 €
	TOTAL	600 000 €	TOTAL	600 000€

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de création et de développement d'un centre Outdoor dédié aux BMX et vélos Trial
- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les financeurs
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations en vu de la réalisation du projet

11/ BUDGET

Virements de crédits d'investissement sur budget principal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031-094 : Plan développement communal		22 150.00		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		22 150.00		
D 2128-053 : Signalétique touristique (CP9)	6 000.00			
D 2183-062 : Groupe scolaire St Hugues		800.00		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 000.00	800.00		
D 2313-024 : WC publics		3 500.00		
D 2313-033 : Réhabilitation bâtiment poste		285 267.00		
D 2313-038 : Bâtiments communaux	6 602.00			
D 2313-039 : Voirie communale		37 200.00		
D 2313-076 : Zone de loisirs La Diat		1 160.00		
D 2313-097 : Espace outdoor La Diat		6 000.00		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 602.00	333 127.00		
R 024 : Produits des cessions				105 590.00
TOTAL R 024 / Produits des cessions				105 590.00
R 1323-033 : Réhabilitation bâtiment de la poste				40 463.00
R 1341-033 : Réhabilitation bâtiment de la poste				197 422.00
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				237 885.00
TOTAL	12 602.00	356 077.00		343 475.00
Total Général		343 475.00		343 475.00

12/ PARKINGS : COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le Maire présente au Conseil Municipal le travail de la commission «parkings» et du projet pour la saison de ski 2011, d'aménagement des parkings et de la circulation qui en découle.

Outre la mise en place de signalisation supplémentaire pour organiser et faciliter le stationnement, le Maire propose au Conseil Municipal que la portion de voie communale depuis le restaurant «la Coquelle » jusqu'au Bois des Lièvres soit en sens unique montée et que la descente se fasse par la voie communale 21a via la résidence Chartreuse.

Ce projet permettrait d'augmenter le nombre de places de stationnement devant les commerces avec un stationnement en épi des deux côtés de la voie. De plus le rétrécissement de la voie de circulation entrainera un ralentissement de la vitesse dans cette zone sensible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce projet d'aménagement de la circulation et du stationnement sur le Plan de Ville.

13/ QUESTIONS DIVERSES

a/ COMPTE-RENDU INTERMÉDIAIRE DE LA 1^{ÈRE} RÉUNION AVEC LA DTT CONCERNANT LA GESTION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN RÉGIE MUNICIPALE

Le compte-rendu de la première réunion avec la DTT concernant la gestion éventuelle de l'eau et l'assainissement en régie sera présenté en commission générale le 06 décembre 2010.

b/ FESTIVAL « ZYGOMATIC »

Faute de moyen, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de participation à hauteur de 900 € pour un spectacle d'enfants.

c/ FESTIVAL DU TATOUAGE

La demande de partenariat est annulée car les organisateurs ont trouvé un autre site pour l'organisation de ce festival.

14/ MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE

a/ MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal. Il présente la proposition de maîtrise d'œuvre faite par le cabinet d'architecte Philippe BOUCHE, qui a été retenu suite à l'appel d'offre. Le coût prévisionnel des travaux se monte à 925 000.00€ HT, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 110 075.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Philippe BOUCHE.

b/ MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PERQUELIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la voie de Perquelin dans le bourg. Il présente le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet ALP'ETUDES lié à ce projet. Le coût prévisionnel des travaux se monte à 400 000.00 € HT, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 35 900.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de lancer l'opération de travaux d'aménagement de la voie de Perquelin depuis le bâtiment de la poste jusqu'au niveau des garages des «Écureuils» et d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec ALP'ETUDES.

15/ BUDGET DE LA FORET

Inscription participation financière ASL La Coche aux travaux de piste forestière de La Coche et augmentation de crédits de fonctionnement pour élagage chemins forestiers.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D61523 : Entretien de voies et réseaux		3 610.00		
TOTAL D011 : Charges à caractère général		3 610.00		
D 023 : Virement section investissement	3 610.00			
TOTAL D 023/Virement à la section d'investissement	3 610.00			
Total	3 610.00	3 610.00		

Investissement				
R 021 : Virement de la section de fonct			3 610.00	
TOTAL R021 : Virement de la section fonct.			3 610.00	
R 1318-F67 : Route forestière de La Coche				3 610.00

TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				3 610.00
Total			3 610.00	3 610.00
Total Général			0.00	0.00

16/ DEMANDE DE LA SARL «TÉLÉSKI DE LA PRAIRIE»

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la SARL «Téléskis de la Prairie» de dégrèvement de l'indemnité de survol

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable avec une voix pour, huit voix contre et 5 abstentions.

17/ CREATION D'UN POSTE OCCASIONNEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA CANTINE

Suite au départ de Jennie RAYOT, il manque une personne pour la surveillance de cantine. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de d'embaucher une personne de 11h30 à 13h30 les jours de cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

18/ FORFAIT SAISON DE SKI POUR LES JEUNES DE 11 A 18 ANS

L'association «Vincetro» n'existant plus il faut trouver une solution pour le forfait saison de ski pour les jeunes de 11 à 18 ans. Le Conseil Municipal pense que le Club des Sports est l'association la mieux appropriée pour prendre le relai.

19/ OFFRE NEIGE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place entre les quatre maires concernés par l'Offre Neige.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h35